

ARCEP
DFC-Publication PFTHD
7, square Max Hymans
75730 PARIS Cedex 15

A Nevers, le 08 NOV. 2014

Réf. NL/FB/2014/133

Objet. Demande de publication d'informations formulée dans le cadre du cahier des charges du PFTHD-RIP
AR

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le syndicat mixte Nièvre Numérique engagera un projet de déploiement du très haut débit sur le département de la Nièvre hors les douze communes de Nevers agglomérations situées en zone d'intention d'investissements privés.

Je vous demande de bien vouloir inviter vos services à publier dans l'espace de consultation www.arcep.fr/collectivites la fiche jointe en annexe et relative à la publication d'informations formulée dans le cadre du cahier des charges du PFTHD-RIP.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma considération très distinguée.

Fabien BAZIN
Président de Nièvre Numérique

Pièce jointe : une fiche relative à la publication d'informations formulée dans le cadre du cahier des charges du PFTHD-RIP



Coordonnées du porteur de projet

Syndicat mixte Nièvre Numérique
7, avenue Marceau
BP 40241
58002 NEVERS Cedex

Consultation du SDTAN de la Nièvre
<http://www.nievrenumerique.com/SDAN-de-la-Nievre>

Modalités à suivre par un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau fibre optique type Fttth, Ftto, FttN, FttDp, collecte optique, des technologies filaires VDSL2 ou radio type wimax ou LTE.

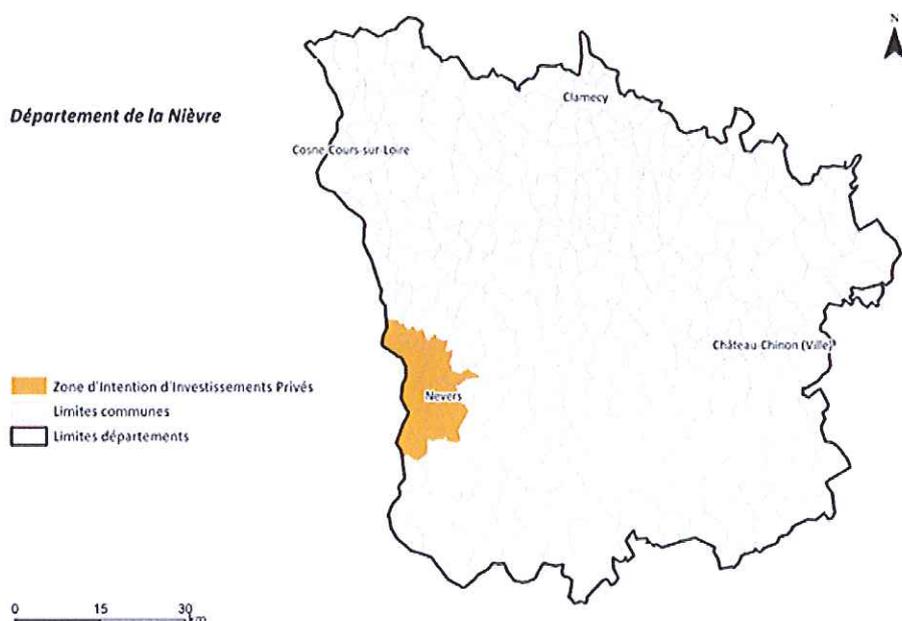
Conformément au paragraphe 2.2.2 du cahier des charges de l'appel à projets « Réseaux d'initiative publique » du plan France Très haut débit, les opérateurs sont invités à envoyer un courrier à :

Monsieur le Président
Nièvre Numérique
7, avenue Marceau
BP 40241
58002 NEVERS Cedex

Contact@nievrenumerique.fr

Le délai de réponse à compter de la date de publication des présentes informations est celui figurant dans la liste des projets en consultation sur le site de l'ARCEP. <http://www.arcep.fr/index.php?id=11040>

Cartographie du territoire sur lequel une demande d'aide auprès du FSN est envisagée.



La carte présente en Orange les zones conventionnées sur lesquelles aucun déploiement Fttth public n'est proposé.

En blanc, les territoires qui feront l'objet d'un déploiement Fttth, Ftto, collecte optique, Wimax-LTE.